



Principales décisions du Conseil du 26 mars 2024

Affaires générales

- Approbation du montant de 27 € pour la participation aux frais demandés aux participants au voyage des seniors le 14 mai à Modave et Huy.
- Plaines de vacances 2024
- Approbation de l'adaptation du prix des plaines ados au montant de 60€ par adolescent pour une semaine de 4 jours

Environnement

- Approbation du Règlement complémentaire de circulation pour la création d'emplacements de stationnement pour personne handicapée, Rue Joseph Berger et Chaussée de Nivelles.
- Règlement général de police relatif à la délinquance environnementale
- Des erreurs matérielles se sont glissées dans le texte du règlement de police relatif à la délinquance environnementale : corrections des articles 6, 13, 15 et 16.

Travaux

- Approbation du projet revu des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour la réfection totale de la rue Nicolas Lebrun et l'aménagement d'un espace de convivialité dans le cadre des plans PIC et PIMACI 2022-2024 -
- Le montant estimé s'élève à 1.456.404,61 €, 21% TVAC
- Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour la réfection de la placette rue de la Croix à Bousval -
- Le montant estimé s'élève à 61.527,50 € hors TVA ou 74.448,28 €, 21% TVA comprise.
- Patrimoine - Approbation du déclassement de matériel divers et de procéder à la vente dudit matériel au prix de la mitraille.

Secrétariat communal

- Envoi en commission de l'agriculture d'une « Motion de soutien aux agriculteurs »
- Elections du 9 juin 2024
- Prise d'acte de l'Arrêté de police du Gouverneur du Brabant Wallon pris le 8 février 2024
- afin d'assurer le déroulement paisible de la campagne électorale du 9 juin 2024.
- Le Conseil a pris connaissance de l'ordonnance complémentaire de police à l'arrêté de police du Gouverneur du 8 février 2024 relative aux mesures à prendre en vue d'interdire certaines méthodes d'affichage électoral ainsi que de distribution et l'abandon de tracts en tous genres sur la voie publique.
- Le conseil adopte également une ordonnance réglementant l'affichage et autres mesures durant la période électorale relative aux élections du 9 juin 2024.